

## Assemblée régulière du 6 juin 2024

2024-06-70	Adoption de l'ordre du jour
2024-06-71	Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
2024-06-72	Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation de signature
2024-06-73	Dons d'équipements périmés aux pompiers de la RIDM
2024-06-74	Entente de services d'entraide – Municipalité de Val-des-Lacs
2024-06-75	Comptes à recevoir
2024-06-76	Comptes à payer
2024-06-77	Octroi de contrat – Appel d'offres sur invitation RIDM 2024-005 – Achat d'habit de combat neufs
2024-06-78	Vente du camion pompe Ford MHV (2224)
2024-06-79	Autorisation – Augmentation de la marge de crédit – Caisse Desjardins
2024-06-80	Renouvellement du contrat d'assurances - FQM/Assurance Jones Inc
2024-06-81	Embauche - Pompiers
2024-06-82	Fin de la période d'essai – Capitaine à la prévention
2024-06-83	Démission – Derek Riendeau
2024-06-84	Levée de l'assemblée

Le 10 juin 2024

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 6 juin 2024 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président  
Richard Forget, vice-président  
André Ibghy, membre

Gabrielle Lavigne, membre substitut  
Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim  
Éric Fulker, dicteur général secrétaire-trésorier

Michel Bazinet, membre  
Dominique Forget, membre

Étaient absents : Luc Grenon, membre et Valérie Villeneuve, trésorière par intérim

### **Ouverture de la séance**

**2024-06-70**

### **Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2024-06-71**

### **Approbation des procès-verbaux des séances précédentes**

CONSIDÉRANT QUE

des copies des procès-verbaux de la séance régulière du 2 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2024 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent les approuver et qu'en conséquence le président est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les procès-verbaux de la séance régulière du 2 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2024.

ADOPTÉE

**2024-06-72**

### **Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de nommer des représentants de la Régie incendie des Monts pour toutes transactions et changements concernant les véhicules au bureau des véhicules de la SAAQ ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les représentants suivants soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie incendie des Monts, tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec :

- Monsieur Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier
- Monsieur Laurent Pichon, chef aux opérations, à la logistique et aux équipements
- Monsieur Claude Prévost, pompier entretien

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-06-73**

**Dons d'équipements périmés aux pompiers de la RIDM**

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM possède certains équipements périmés;

CONSIDÉRANT QUE

ces équipements ne peuvent être utilisés à d'autres fins en raison des normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM reçoit des demandes de ses pompiers pour obtenir certains de ces équipements périmés ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise, sur approbation du directeur général secrétaire-trésorier, de faire des dons d'équipements périmés à ses pompiers qui en font la demande.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-06-74**

**Entente de services d'entraide – Municipalité de Val-des-Lacs**

CONSIDÉRANT QU'

une entente d'assistance mutuelle relatives à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages intervenue entre les municipalités de Val-des-Lacs, Labelle, la Ville de Mont-Tremblant et la Régie incendie des Monts est entrée en vigueur le 27 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT**

la lettre datée du 12 septembre 2023 établissant les nouveaux tarifs effectifs à compter du 1er mars 2024 pour les services d'entraide de la RIDM à la municipalité de Val-des-Lacs ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise que la lettre datée du 12 septembre 2023 établissant les nouveaux tarifs effectifs à compter du 1er mars 2024 pour les services d'entraide de la RIDM à la municipalité de Val-des-Lacs prévale sur l'entente d'assistance mutuelle relatives à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages intervenue entre les municipalités de Val-des-Lacs, Labelle, la Ville de Mont-Tremblant et la Régie incendie des Monts entrée en vigueur le 27 mai 2024 ;

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-06-75**

**Comptes à recevoir**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 30 mai 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-06-76**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 30 mai 2024, au montant de 143 289.95 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-06-77**

**Octroi de contrat – Appel d'offres sur invitation RIDM 2024-005 – Achat d'habit de combat neufs**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Régie a demandé des soumissions auprès de trois (3) fournisseurs par son appel d'offres sur invitation numéro RIDM-2024-05 pour l'achat d'habits de combat neufs;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Régie a reçu deux (2) propositions conformes;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix (avant taxes)</b>	<b>Total (avant taxes)</b>
Aréo-Feu Lté	20 habits de combat neufs 2024 : 57 100,00\$	117 000,00\$
	20 habits de combat neufs 2025 : 59 900,00\$	
Protection incendie CFS Ltée	20 habits de combat neufs 2024 : 63 446,53\$	130 065,39\$
	20 habits de combat neufs 2025 : 66 618,86\$	

Il est proposé par Gabrielle Lavigne, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à « Aréo-Feu Lté », un contrat pour l'achat d'habits de combat neufs, conformément à l'appel d'offres sur invitation RIDM 2024-005.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense au montant total de 117 000\$, plus taxes applicables, qui sera financée par le fonds de roulement et remboursé sur une période de 8 ans.
- autorise le directeur général secrétaire-trésorier, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**QUE** le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-06-78**

**Vente du camion pompe Ford MHV (2224)**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appels d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la vente du camion pompe Ford MHV (2224), a été autorisée par la résolution 2024-04-46 ;

**CONSIDÉRANT**

les soumissions reçues au CSPQ correspondant au numéro de l'appel d'offres 24-0117;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :
- la vente du camion pompe Ford MHV (2224), au montant de 12 017.17\$;
  - le paiement du montant de la vente au CSPQ pour les frais d'administration, conformément à l'entente ;
  - le directeur général secrétaire-trésorier, Éric Fulker, à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-06-79**

**Autorisation – Augmentation de la marge de crédit – Caisse Desjardins**

CONSIDÉRANT

l'entente de services en vigueur avec la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

le montant actuel autorisé de 100 000\$ pour une marge de crédit prévu à ladite entente ;

CONSIDÉRANT QU'

un montant additionnel de 575 000\$ est nécessaire en raison de l'augmentation du coût des opérations et afin de s'assurer d'une protection en cas de découvert;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie :

- approuve le rehaussement du montant autorisé de la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, pour un montant total autorisé de 675 000\$, au taux d'intérêt prévu à l'entente de services en vigueur ;
- autorise Frédéric Broué, président et Eric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-06-80**

**Renouvellement du contrat d'assurances - FQM/Assurance Jones Inc**

CONSIDÉRANT

l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes qui permet à la Régie d'établir un contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) sans que la procédure d'appel d'offres ne s'applique ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a effectué une révision du document intitulé « Conditions particulières », lequel est conforme et représentatif des biens de la Régie;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- de renouveler le contrat d'assurances générales de la Régie pour l'année 2024 - 2025, et ce à compter du 14 juillet 2024 jusqu'au 14 juillet 2025, pour un montant total de 75 348,16\$, avec la FQM/Assurance Jones Inc. incluant l'assurance générale, l'assurance automobile, le bris de machines, les clauses complémentaires, l'assurance accident pompiers, l'assurance accident cadres et directeurs et l'assurance accident bénévoles, etc.
- le directeur général secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires au renouvellement avec FQM/Assurance Jones Inc., pour et au nom de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-06-81**

**Embauche - Pompiers**

CONSIDÉRANT QUE

des postes de pompiers sont vacants;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler ces postes;

CONSIDÉRANT QUE

suite au processus de recrutement et de sélection, il a été permis de retenir des candidats;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-005, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'embauche des personnes ci-dessous à titre de pompier apprenti, en date du 12 juin 2024, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

- Boucher, Dany
- Crête, Marc-André
- Guay, Timothy
- Lachapelle, Mathieu
- Sirois, Alexandre

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-06-82**

**Fin de la période d'essai – Capitaine à la prévention**

CONSIDÉRANT QUE

la période d'essai d'une durée de six (6) mois prévue dans le contrat de travail de la capitaine à la prévention, madame Julie Venne, s'est terminée le 16 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE

au cours de cette période d'essai, madame Julie Venne a su démontrer les compétences suffisantes et adéquates pour exercer les pouvoirs et obligations reliés à son poste ;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-006, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme madame Julie Venne au poste de capitaine à la prévention, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2024-06-83**

**Démission – Derek Riendeau**

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Derek Riendeau a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Derek Riendeau, effective le 30 mai 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**Période de questions d'ordre général**



2024-06-84

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h35.

---

Frédéric Broué, président

---

Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier